



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le trois juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	26 juin 2015
Date d'affichage de la convocation	26 juin 2015
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Etaients présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	CREPES Vincent
PEILA-BINET Carine	VERGER Joseph	MASSARD Alain
BOUGAULT Christine	MÉAL Lydie	LEPEIGNEUL Christine
GOBIN Christophe	RÉGEARD Blandine	MARTEL Laurence
POUESSEL Murielle	LEBRETON David	

Etait excusé :

ROLLAND Dominique

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du Conseil municipal du 11 juin 2015
3. Transport scolaire 2015/2016
4. Demande de subvention complémentaire
5. Chemins d'accès aux parcelles
6. Décisions – Informations
 - a. Station d'épuration : point sur le diagnostic des réseaux
 - b. Recrutement de l'adjoint du patrimoine
 - c. Tour de France du 11 juillet
7. Questions diverses

Election du secrétaire de séance

Mr Joseph VERGER, conseiller municipal, est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2015

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 11 juin 2015.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

COMMANDE PUBLIQUE

2015-33 – TRANSPORT SCOLAIRE 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la diminution du nombre des enfants inscrits au transport communal à la rentrée scolaire 2014/2015 (ils n'étaient plus que 11), le conseil municipal avait opté pour la location d'un minibus 9 places avec chauffeur qui effectuait 2 boucles (une à l'Ouest et l'autre à l'Est ou inversement).

Pour cette année scolaire 2014/2015, le coût réel a été ainsi limité à 14 864,50 € (contre 28 030 € en 2013/2014). La solution adoptée s'est donc avérée moins onéreuse.

En prévision de l'année scolaire 2015-2016, les transports BOURRÉE de La Chapelle-Bouëxic (35330) proposent un tarif journalier de 138,75 € TTC réparti comme suit : **1,75 € TTC X 53 kms + forfait de 46 € TTC**, soit un coût annuel global d'environ 18 906 €.

Au vu des effectifs inscrits (actuellement 12), Monsieur le Maire propose de renouveler le même service pour l'année scolaire 2015/2016, suivant le devis présenté par les transports BOURRÉE.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de « Bourrée Voyages » pour la location d'un minibus 9 places avec chauffeur au prix de 138,75 € TTC/jour et autorise Monsieur le Maire à signer le devis ;
- **DÉCIDE** de reconduire le montant de la participation de l'utilisateur, tel qu'il était en 2014-2015, à savoir :
 - o **112 €** pour l'année scolaire complète (enfants inscrits à la rentrée de Septembre 2015)
 - o **69 €** en cas d'inscription en Janvier 2016
 - o **42 €** en cas d'inscription en Avril 2016
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention près du Conseil Général, au titre du transport scolaire.

FINANCES LOCALES

2015-34 – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015-28 relative au vote du montant de la subvention cantine et donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Jacques POUZET, président de l'AEPEC, reçu le 8 juin 2015.

L'AEPEC sollicite le report de la décision à la baisse de la subvention cantine à l'année prochaine et demande également que le montant de base calculé soit revu sans le coût de l'accompagnement des enfants le midi.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée :

- ▶ Pour le report de la décision à la baisse : 6 pour et 8 contre
- ▶ Pour la révision du calcul, c'est-à-dire sans le coût de l'accompagnement des élèves le midi : 14 pour

Au vu des résultats, le conseil municipal **DÉCIDE**, à la majorité, **de MAINTENIR** la révision à la baisse du montant de la subvention cantine dès 2015, rappelle que cette baisse est déjà étalée sur 2 ans, et **CHOISIT** à l'unanimité de revoir son mode de calcul, soit sans le coût de l'accompagnement des enfants le midi :

A savoir

- ▶ **Demande de subvention pour la cantine : 14 500 €**
- ▶ **148 élèves se restaurent à la cantine**
- ▶ **137 jours scolaires**

- ▶ **14 500 € soit 0,715 €/pour tous les élèves/jour (14 500 €/148 élèves/137 jours)**

- ▶ **Si subvention attribuée uniquement aux enfants de Quédillac =
0,715 € x 114 élèves de Quédillac x 137 jours = 11 166,87 €**

- ▶ **Récupération de la différence par l'école auprès des communes extérieures (ou des familles) :
14 500 € - 11 166,87 € = 3 333,13 €**

Le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- de maintenir la réduction du coût correspondant aux repas des élèves de l'extérieur, soit pour cette année 3 300 € (arrondi de 3 333,80 €)/2 = 1 650 €.
- de verser une subvention complémentaire de 650 € à la somme de 12 200 € déjà attribuée à l'AEPEC pour la cantine (14 500 € - 1 650 €).

FINANCES LOCALES

2015-35 – LOTISSEMENT LES FORGES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire rappelle le choix du conseil municipal de rembourser par anticipation le prêt relatif aux travaux de viabilisation de la tranche 1 du lotissement Les Forges. Le montant des intérêts budgétisé pour l'année 2015 était de 2 500 € ; montant insuffisant puisque le montant total des intérêts à verser au 30 juillet 2015 s'élève à 3 144,41 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

▶ **DM n°1 – Ajustement de crédits**

Dépenses de fonctionnement

605 – Travaux (chapitre 011)	- 700 €
66111 – Intérêts d'emprunts (chapitre 66)	+ 700 €
608 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement (chapitre 043)	+ 700 €

Recettes de fonctionnement

796 – Transfert de charges financières (chapitre 042)	+ 700 €
---	---------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les décisions modificatives ci-dessus.

COMMANDE PUBLIQUE **2015-36 – CHEMINS D'ACCES AUX PARCELLES**

Suite à la commission des chemins réunie le 10 juin dernier, Monsieur Vincent CRESPEL, adjoint au Maire, présente des devis relatifs aux chemins situés au lieu-dit « Fontelin » et « De la Bellangerais à Trégueneuc ».

- Chemin de Fontelin
 - o Entreprise POMPÉI pour 2 019 € HT
 - o Entreprise Antony CRESPEL pour 2 012,75 € HT
- Chemin de la Bellangerais à Trégueneuc
 - o Entreprise POMPÉI pour 2 218,28 € HT
 - o Entreprise Antony CRESPEL pour 1 041,50 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal **CHOISIT** l'entreprise Antony CRESPEL de Quédillac pour la réalisation des travaux à effectuer sur les chemins situés à « Fontelin » et « de la Bellangerais à Trégueneuc » pour les sommes respectives de 2 012,75 € HT et 1 041,50 € HT qui seront imputées à l'opération 29 – Chemins accès aux parcelles.

DÉCISIONS – INFORMATIONS

Pour continuer sur le même sujet, David LEBRETON, conseiller municipal, émet le souhait que soit réunie la commission des chemins afin d'esquisser quelques sentiers de randonnée.

Après un bref débat, les membres de la commission des chemins mais aussi tout autre membre du conseil municipal intéressé par le sujet sont invités à se réunir le mercredi 15 juillet 2015 à 19 h devant la mairie.

▶ a. STATION D'ÉPURATION : POINT SUR LE DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX

Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présente le rapport de l'étude diagnostique des réseaux réalisé par le bureau d'études HYDRATEC et les lieux inspectés par les caméras le 1^{er} juillet dernier.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des travaux de la station d'épuration, Mr DANIEL, gérant de l'Andouillerie de Brocéliande, a pris l'engagement de réaliser un bassin tampon au sein de son entreprise.

▶ b. RECRUTEMENT DE L'ADJOINT DU PATRIMOINE

Madame Carine PEILA-BINET, adjointe au Maire, indique que 90 candidatures ont dû être examinées. Une dizaine d'entretiens ont ensuite été menés, à l'issue desquels Mélanie SAUTEREY domiciliée Pleslin-Trigavou (22) a été retenue pour le poste d'Adjoint du Patrimoine, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Début septembre, un pot d'accueil sera organisé avec le conseil municipal, le personnel communal et les bénévoles de la bibliothèque.

▶ c. TOUR DE FRANCE

Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, rappelle l'organisation du Tour de France qui traversera la commune le 11 juillet 2015.

QUESTIONS DIVERSES

▶ MAIRIE

Monsieur le Maire informe que le permis de construire a été accordé en date du 29 juin 2015 et présente le projet du plan de financement prévisionnel.

▶ LOTISSEMENT LES FORGES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le lot n°12 a fait l'objet d'une demande de réservation.

▶ DATE A RETENIR

- 10/07/2015 – Présentation du service jeunesse de l'EPCI St Méen-Montauban
- 16/09/2015 : Passation de pouvoir entre Francis DE SAINT JAN, chef de corps des sapeurs-pompiers et Stéphane VILBOUX. Des invitations seront envoyées par le SDIS.
- 29/08/2015 – Noces d'Or de Mr et Mme DEVISE
- 05/09/2015 – Noces d'Or de Mr et Mme EBALARD

.....

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant une délibération (n°2015-33 à 2015-36), la séance est levée à 23h30.